

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
PROJET DE CREATION D'UN DISPOSITIF DE LOGEMENTS ADAPTES ET ACCOMPAGNES
20 octobre 2014

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Il s'agit de la période de mise en place et de démarrage du dispositif (hors mission de prospection), soit les 3 premières années (2015 -2017).

ACCOMPAGNEMENT :

Coût prévisionnel externe = 6000 € net de taxes par famille et par an.

Coût interne bailleur = 2000 € net de taxes par famille et par an.

Coût 8000 € par famille et par an

Coûts annuels :

Année 1 : 5 familles 40 000 €

Année 2 : 7 familles 56 000 €

Année 3 : 10 familles 80 000 €

TOTAL coût maximum sur 3 ans 176 000 €

Financement prévisionnel pour 3 ans :

- Coûts internes bailleurs : 44 000 € financés par les bailleurs
- Coûts externes :
 - 50 % appel à projet : 66 000 € (soit le montant de l'aide financière sollicitée).
 - 50 % partenaires par 1/3 : Etat 22000 € ; Département 22000 € ; Bailleurs 22000€.

INVESTISSEMENT :

Production neuve ou acquisition-réhabilitation : Agrément PLAI dans le cadre de la programmation de droit commun. Réhabilitations lourdes : Budgets d'investissement des bailleurs concernés.

Financements CDC ou bancaires de droit commun et subventions spécifiques dans le cadre des dispositifs d'intervention respectifs du Département et du Grand Dijon. Auxquels pourraient s'ajouter des financements dans le cadre du FNDOLLTS.

Mise en jeu de la mutualisation HLM (agenda HLM 2015-2018, congrès de Lyon, septembre 2014) : « PLAI bonifiés » et « aide aux réhabilitations ».

ECHEANCIER :

Le projet sera mis en œuvre dès 2015, après délibération des instances de chacun des partenaires.
